

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU & ELECTRICITE
MOULIN DU PLESSIS
RUE DE LA BELLE ANGELE
29930 PONT AVEN**

Le trente juin deux mille neuf, le comité du syndicat intercommunal eau et électricité de Pont-Aven s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Névez sous la Présidence de Mr Jean-Marie LEBRET.

ETAIENT PRESENTS :

PONT AVEN : Jean-Marie LEBRET, Philippe LOUSSOUARN et Myriam LE SAUX
NEVEZ : Gérard MARTIN, Didier THAERON et Jean-Yves SELLIN
TREGUNC : Michel DION, Michel TANGUY et Jean-Paul NIVEZ

PARTICIPAIENT A LA REUNION :

- Melle SAUVAGNAT, ingénieur conseil de la DDEA
- Mr Gilles PERENNOU du SDEF,
- Mr Jean-François KERGOAT de la SAUR,
- Mr Alain BILLOTEAU et Jean-Yves LUCAS de l'entreprise GARCZYNSKI
- Mr MONOT et Mr KEROMNES du Conseil Général
- Mme Christine LALOUE, secrétaire comptable du Syndicat Eau-Electricité de Pont-Aven

Après avoir procédé à l'appel des délégués, constaté le quorum, proclamé la validité de la séance si celui-ci est atteint, le Président ouvre la séance à 9 h 00.

POINT N°1 : ELECTION D UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr Jean-Yves SELLIN est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par le Comité Syndical.

POINT N° 2 : APPROBATION DE L ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par le comité syndical.

POINT N°3 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 25 MARS 2009

Le Président demande au comité s'il y a des remarques sur le procès verbal du 25 mars 2009.

Mr TANGUY intervient et demande que ce procès verbal soit rédigé d'une façon synthétique et non pas sous forme de procès verbal « minute ».

Le Président propose qu'un compte rendu contenant les délibérations soit transmis aux communes membres et qu'un procès verbal plus complet soit adressé à chaque élu du comité syndical.

Mr NIVEZ s'interroge sur l'intérêt d'établir deux documents. Il pense que cela représente beaucoup de travail, ce qui n'est pas forcément nécessaire.

Mr LEBRET indique qu'il est ouvert à toutes suggestions et qu'il suivra la volonté du comité.

Mr DION se dit également favorable à la rédaction d'un seul compte rendu qui fasse apparaître les principales interventions mais sans faire du « mot à mot ». Il souhaite que la pensée de l'intervenant en question soit résumée en une phrase ou deux. Il précise que, par contre, si une personne n'est pas satisfaite de ce qui est mis dans le compte rendu, cette personne conserve le droit d'intervenir à la séance suivante pour demander une modification.

Le Président rappelle que c'est tout à fait normal et que c'est pour cela que le point sur l'adoption du procès verbal de la séance précédente est inscrit systématiquement à l'ordre du jour des réunions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, adopte le principe d'établir un seul compte rendu reprenant les principales interventions sous forme synthétique.

POINT N°4 : RAPPORT DES DELEGATIONS UTILISEES PAR LE PRESIDENT :

Le Président fait part au comité de l'utilisation des délégations qui lui ont été confiées :

- signature d'un contrat de mission d'assistance conseil avec la DDEA pour la consultation et le suivi de l'exécution des prestations à réaliser par un bureau d'études dans le cadre de la phase administrative des périmètres de protection des prises d'eau des SIEE de PONT AVEN et RIEC SUR BELON. Coût de cette mission : 2 160 Euros HT (2 583,36 Euros TTC)

Le comité syndical en prend acte

Le Président fait part au comité avoir reçu le rapport de Mr G. LUCAS, Hydrogéologue agréé, concernant les périmètres de protection. Il précise que le syndicat rentre donc dans la phase administrative.

Mr DION signale qu'il y a des prescriptions dans ce rapport.

Ce que confirme le Président en précisant qu'il existe toujours le problème des eaux de ruissellement du pont autoroutier. Des recherches dans les archives du syndicat sont en cours afin de retrouver les éléments concernant les travaux d'aménagement pour la sécurisation de ce pont. En effet, ces travaux devaient être réalisés il y a plusieurs années non pas par le syndicat, comme l'indique l'hydrogéologue, mais par les services d'Etat afin de prévenir les éventuels problèmes pouvant intervenir au niveau de ce pont (Ex : déversements de produits polluants). Le président informe le comité de son souhait d'écrire, à ce propos, à Mr le Préfet.

POINT N°5 : RESULTAT DE L APPEL D OFFRES ET AUTORISATION A DONNER AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE DE RENFORCEMENT, EXTENSION ET MODERNISATION DU RESEAU D EAU POTABLE – 2009 -

Le Président demande à Mr TESSARD de l'entreprise IRH de faire une brève synthèse sur le déroulement de cet appel d'offres. Mr TESSARD prend la parole et informe l'assemblée que 11 entreprises ont retiré le dossier de consultation et que seules trois ont répondu à cet appel à concurrence. Il s'agit des entreprises :

- SUBURBAINE de Châteaulin, pour 329 953 € HT
- Groupement TRAOUEN/TOULGOAT de Bannalec pour 388 312,30 € HT
- CISE TP de Pont-L'Abbé, pour 442 203 € HT

L'ouverture des plis a eu lieu le 22 juin à 14 h 00. La commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau juste avant le début de cette réunion à 8 h 30 afin de procéder au choix définitif après vérification des offres.

Le Président informe le comité du choix de la commission d'appel d'offres. Ce choix s'est porté sur l'entreprise SUBURBAINE de (29) Châteaulin qui a présenté une offre d'un montant de 329 953 € Euros HT soit 394 623,79 € Euros TTC.

Le Président demande au comité de bien vouloir l'autoriser à signer ce marché ainsi que ses éventuels avenants avec l'entreprise SUBURBAINE.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer ce marché, et ses éventuels avenants, avec l'entreprise SUBURBAINE de (29) Châteaulin pour un montant de 329 953 € Euros HT soit 394 623,79 € Euros TTC

POINT N°6 : POINT SUR LES TRAVAUX AVEC L ENTREPRISE IRH :

Sur demande du Président, Mr TESSARD de l'entreprise IRH fait un point sur les travaux

Mr TESSARD fait part au comité syndical que jusqu'à présent seul 18 000 € Euros ont été utilisés sur le marché à bons de commande sur les 150 000 € Euros disponibles. Il informe le comité que le Président a souhaité que certaines antennes soient réalisées sur ce marché à bons de commande notamment sur Pont-Aven : l'antenne de Keramperchec pour un montant de 16 000 € Euros, pour Trégunc : l'antenne de Kermao pour 38 000 € Euros, pour Névez : l'antenne de Kerdruc pour 26 000 € et l'antenne de Stang Trémorvezen pour 26 000 €. Il resterait donc 26 000 € à utiliser en cas de demande supplémentaire.

Mr DION demande s'il n'y a pas d'autres travaux à prévoir sur les trois communes ?

Mr TANGUY dit, qu'en effet, il peut y avoir des travaux pour des lotissements, après l'été.

Le Président précise que ce ne sont que des propositions. Certains de ces travaux peuvent être reportés. Il souhaite juste que ce marché soit utilisé comme il se doit surtout qu'habituellement, le syndicat réalise environ 80 000 € de travaux sur ce marché.

Mr TANGUY s'inquiète des travaux à réaliser sur l'antenne de Kermao car s'agissant d'une Route Départementale ces travaux doivent faire l'objet d'un accord, au préalable, du

Département. Mr TESSARD a prévu d'étudier cette question en juillet pour une réalisation dès septembre.

Après cette présentation, le Président demande à Mr TESSARD de bien vouloir quitter la salle avant d'aborder le point suivant.

POINT N°7 : RESULTAT DE L APPEL D OFFRES POUR UN MARCHE DE MAITRISE D ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CHATEAU D EAU DE TREGUNC BOURG ET AUTORISATION A DONNER AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE

Le Président fait part au comité avoir contacté par courrier, le 19 Mai dernier, trois bureaux d'études : IRH de Ploemeur, SOGREAH de Ploemeur et EGIS EAU de Nantes afin d'obtenir de leur part une proposition financière pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation du château d'eau de Trégunc Bourg. La date limite de réception des offres a été fixée au 26 Juin 2009 à 12 h 00. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour étudier les candidatures reçues et effectuer un choix, le 26 Juin 2009 à 14 h 00.

Le Président, après avoir remis à chacun des membres un tableau de synthèse des offres reçues, donne le résultat de cet appel d'offres et communique au comité le nom de l'entreprise retenue. Il s'agit de l'entreprise SOGREAH de (56) PLOEMEUR dont l'offre se monte à 6 700 Euros HT soit 8 013,20 Euros TTC.

Mr DION rajoute que l'entreprise IRH a présenté son offre financière sous forme de taux alors qu'il était bien précisé dans l'appel d'offres que le syndicat souhaitait un forfait global pour l'ensemble de cette mission de maîtrise d'œuvre.

Le Président informe le comité avoir choisi, en premier lieu, de réhabiliter le château d'eau de Trégunc compte tenu de son relatif mauvais état. Ce qu'approuve Mr DION.

Le Président informe le comité que la DDEA lui a conseillé de réhabiliter les trois châteaux d'eau en simultané. Mais, d'un point de vue financier, il n'a pas souhaité procéder de cette manière mais plutôt d'agir par étapes.

Mr TANGUY fait part au comité que l'entreprise SOGREAH a travaillé plusieurs fois pour la commune de Trégunc et qu'elle a donné entière satisfaction.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir lui donner l'autorisation de signer ce marché ainsi que ses éventuels avenants.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer le marché ainsi que ses éventuels avenants avec l'entreprise SOGREAH de (56) PLOEMEUR dont l'offre se monte à 6 700 Euros HT, soit 8 013,20 Euros TTC.

POINT N°8 : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT EAU ELECTRICITE DE PONT AVEN

Le Président informe le comité que la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur.

Le Président rappelle que le règlement intérieur du syndicat applicable jusqu'à ce jour date de 1995.

C'est pourquoi, le Président a souhaité réactualiser ce règlement. Un exemplaire a été transmis à chaque délégué, pour examen.

Le Président demande au comité s'il y a des remarques sur ce règlement intérieur.

Mr DION souhaite qu'une rectification soit apportée à la rédaction de l'article 23 « les commissions syndicales » sur le nombre de membres de chaque commission. Il s'agit de préciser que ces commissions ont bien un effectif de trois personnes, représentant chaque commune, c'est-à-dire : 2 membres + le Président (qui en est membre de droit).

Après avoir pris en compte la demande de rectification de Mr DION, le comité syndical, adopte, le règlement intérieur présenté ce jour par le Président. Celui-ci sera transmis en Préfecture et entrera en vigueur dès que la délibération décidant son adoption sera devenue exécutoire.

POINT N°9 CONSTITUTION DES COMMISSIONS SYNDICALES PERMANENTES : 1°) FINANCES ET PERSONNEL et 2°) TRAVAUX

Le Président propose de fixer le nombre de commissions syndicales à 2 en plus des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public. Il rappelle que leur rôle est consultatif et vise à la fois à préparer de futures délibérations et à l'informer sur les problèmes qui relèvent de leur champ de discussion.

Le Président propose de fixer leur effectif à 2 et de les répartir de la façon suivante : 1 place pour Névez et 1 place pour Trégunc. Il précise qu'il est, en tant que Président du Syndicat, Président de droit de ces deux commissions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la création de 2 commissions syndicales et la répartition de leurs sièges entre les communes.

Procédure de vote : le Président propose également de désigner leurs membres ainsi que les Vices Présidents de ces deux commissions chargés de le remplacer en cas d'absence, à mains levées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la désignation des membres des commissions ainsi que les vices présidents de ces deux commissions à mains levées.

- **Commission finances – personnel syndical** : le Président en précise le domaine d'étude : suivre l'utilisation des crédits durant l'exercice, l'apurement de la dette, étudier les réaménagements possibles des emprunts en cours et donner son avis sur les emprunts à souscrire ; étudier le cahier des charges des contrats d'assurances à passer ; donner son avis sur les propositions budgétaires du Président ; soumettre au Comité syndical les modalités d'application au personnel syndical des réformes statutaires intervenues lorsqu'elles nécessitent une délibération de ce dernier ; étudier les critères d'avancement avant saisine de la Commission Paritaire et les demandes de modification du régime indemnitaire ; donner un avis sur les plans de financement des

opérations d'investissement particulièrement sur les subventions qui peuvent être obtenues des personnes publiques et privées. Etudier la revalorisation de la part syndicale du prix de l'eau.

- Le Président demande aux candidats de se faire connaître. Les candidats sont les suivants : Mr Michel DION, Vice-Président de Trégunc et chargé des finances, Mr Gérard MARTIN, Vice-Président de Névez et chargé de la communication.
- Le Président demande de passer au vote. Mr Michel DION et Mr Gérard MARTIN sont élus à l'unanimité par le comité syndical.
- Le Président propose la candidature de Mr DION comme Vice Président de cette commission.
- Le Président demande de passer au vote. Mr Michel DION est élu à l'unanimité par le comité syndical.
- **Commission travaux** : le Président en précise le domaine d'action : participation pour la définition des programmes de travaux d'eau et d'électrification (extensions, renforcement, modernisation des réseaux) ainsi que pour les travaux de construction et de réhabilitation des ouvrages d'art (châteaux d'eau, usine, etc...).
- Le Président demande aux candidats de se faire connaître. Les candidats sont les suivants : Mr Michel TANGUY, membre du comité et Adjoint aux travaux de la commune de Trégunc, Mr Jean-Yves SELLIN, membre du comité et Adjoint aux travaux de la commune de Névez.
- Le Président demande de passer au vote. Mr Michel TANGUY et Mr Jean-Yves SELLIN sont élus à l'unanimité.
- Le Président propose la candidature de Mr Jean-Yves SELLIN comme Vice Président de cette commission.
- Le Président demande de passer au vote. Mr Jean-Yves SELLIN est élu à l'unanimité par le comité syndical.

POINT N°10 : INFORMATION SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU SDEF ET SA PROPOSITION DE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DANS LE DOMAINE DES TRAVAUX D'EAU POTABLE

Le Président fait part au comité de la récente visite au syndicat de Mr COROLLEUR, Président du SDEF et de Mr MONFORT, Directeur du SDEF.

Cette démarche avait pour but de proposer les services du SDEF au Syndicat de Pont-Aven pour une assistance technique et administrative pour les travaux d'eau potable à compter de 2010.

Le Président a remis à chacun le courrier reçu du SDEF demandant une réponse pour le 9 juin.

Le Président informe le comité avoir donné une réponse négative à cette proposition du SDEF. Il explique sa position au comité syndical et fait part de son souhait de rester indépendant pour ce qui est de la gestion de l'eau potable. Il précise que contrairement à la plupart des autres syndicats de même nature, celui de Pont-Aven possède une autonomie de part la construction de ses propres bureaux et par l'embauche de son propre personnel (pour le secrétariat et la comptabilité)

Il fait également part de sa crainte de ne plus avoir l'entière maîtrise de la gestion du syndicat et notamment du prix de l'eau.

Il informe le syndicat avoir contacté, au préalable, les Maires des trois communes qui se sont avérés être également défavorables à ce projet jugeant cette proposition prématurée.

D'un autre côté, le Président informe le comité qu'il était favorable de recruter un Ingénieur qui aurait pu travailler pour le syndicat de Pont-Aven et pour le syndicat de Riec (avec un système de mise à disposition d'un syndicat vers l'autre). Mais le syndicat de Riec a pour sa part, souhaité adhérer au SDEF.

Sur cet exposé, le Président demande l'avis du comité syndical.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, rejoint le Président dans sa décision de ne pas adhérer au SDEF pour sa proposition de mission d'assistance technique et administrative dans le domaine de l'eau potable.

POINT N° 11 : REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE UN PROGRAMME PLURIANNUEL (2/3 ANS) POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT, EXTENSION ET MODERNISATION DU RESEAU D EAU POTABLE A COMPTER DE 2010 (SUITE A LA COMMISSION DE TRAVAUX DU 29/05/09)

Le Président fait part au comité de son souhait d'établir un programme de travaux pour l'eau potable sur 2/3 ans. Ce programme pluriannuel serait notamment utile pour la recherche et le choix d'un maître d'œuvre. En effet, celui-ci assurerait une mission plus longue et le syndicat pourrait ainsi bénéficier d'un meilleur suivi de ses travaux d'eau potable et certainement d'une offre financière plus intéressante.

La commission des travaux a été réunie, à ce propos, le vendredi 29/05/09. Elle a émis un avis favorable sur cette question. Le compte rendu de cette commission a été remis à chacun des membres.

Le Président fait part à l'assemblée qu'il trouve également intéressant de mettre en place ce système de programme pluriannuel de 3 ans (maximum) afin de mieux appréhender les travaux à réaliser. Cela permettrait également une meilleure coordination avec le Conseil Général.

Mr DION rajoute que cela permettrait aussi de mieux se rendre compte à l'avance des gros programmes qui peuvent arriver.

Le Président souhaite que, dans un premier temps, un programme de travaux soit établi sur 2 ans. Ceci permettrait au futur maître d'œuvre de suivre le marché à bons de commande jusqu'à son terme. De plus, il faut penser également au contrat de suivi de la délégation de service public détenu jusqu'à présent par la DDEA et qui s'achève fin 2011.

D'un autre côté, Mr TANGUY souhaite apporter une modification au compte rendu de la commission des travaux du 29/05/09. En effet, la priorité pour Trégunc qui a été définie lors de cette réunion, était la route de Pont-Aven compte tenu des nombreuses interventions fin 2008/2009. Cette priorité n'a pas été notée dans le compte rendu ; Kermao n'arrivait quand seconde position au cas où l'autorisation du Conseil Général ne soit pas obtenue pour effectuer les travaux sur la Route de Pont-Aven.

Le Président lui répond qu'il n'y a aucun problème pour changer les programmations inscrites sur ce compte rendu.

Le Président rappelle qu'il a proposé dans ce compte rendu de soustraire 100.000 Euros au programme traditionnel de renforcement, extension de réseau d'eau potable. Celui-ci se monterait à compter de 2010 à 350 000 Euros au lieu de 450.000 € jusqu'à présent. Cette somme pourrait être, suivant les besoins, compensée par le marché à bons de commande.

M. DION s'interroge sur la programmation de Kergunus : 2011 ou 2010 ?

M. TANGUY lui répond que c'est plutôt 2010. La programmation sur 2011, c'est au cas où le projet d'interconnexion avec Concarneau/Melgven aboutisse.

D'une part, le Président informe le comité avoir reçu un courrier de réponse du Maire de Riec sur Belon concernant les Kaolins. Par contre, en ce qui concerne Concarneau, le Président informe le comité avoir téléphoné il y a quelques jours à la Directrice de Cabinet de Mr FIDELIN mais pas de réponse de leur part à ce jour concernant le projet d'interconnexion.

D'autre part, le Président intervient en disant que ce qui est important de retenir c'est : si Concarneau est d'accord sur une interconnexion le syndicat pourra alors poser les canalisations adéquates et desservir Kergunus réglant ainsi le problème de protection incendie. Il rappelle que, néanmoins, ce n'est pas une obligation pour le syndicat de répondre à cette demande de protection incendie. De plus, le Président précise qu'en cas de non réponse de la part de Concarneau, le syndicat ne va pas poser une canalisation de diamètre 250 alors qu'une canalisation de diamètre 160 est suffisante.

Le Président souhaite que Monsieur le Maire de Trégunc, Président de la 4C et Monsieur le Maire de Névez, Vice-Président à l'environnement et problématique de l'eau à la 4C, interviennent auprès de Mr le Maire de Concarneau pour obtenir une réponse sur ce projet d'interconnexion.

Mr MARTIN se propose d'intervenir auprès du Maire de Concarneau.

Le Président revient sur le courrier réponse du Maire de Riec et en fait la lecture au comité.

Mr DION dit qu'il y a un espoir puisque le Maire de Riec propose une réunion de travail.

Mr TANGUY approuve les propos de Mr DION.

Mr DION dit que l'étape indispensable est de confier à la DDASS des prélèvements et analyses pour connaître enfin si l'eau des Kaolins est utilisable ou pas.

Le Président lui signale que cette mission a été confiée à la DDEA lorsqu'il a relancé ce projet des Kaolins.

Mr DION lui répond que la DDEA leur avait expliqué comme quoi si le syndicat saisissait la DDASS elle ne répondrait pas étant donné qu'il n'y a pas actuellement de projet concret sur les Kaolins.

Mr MARTIN dit que de toute façon même pour un aménagement de cet étang des Kaolins en base nautique, l'eau doit quant même être de qualité acceptable.

Mr DION dit qu'à son sens, avant d'aller voir le Maire de Riec, il faudrait prendre contact avec la DDASS pour leur faire part du projet d'utilisation de cette eau et si on peut ou non aller plus loin.

Le Président lui répond qu'il ne se voit pas intervenir sur quelque chose qui n'appartient pas en propre au syndicat de Pont-Aven.

M. DION dit qu'on peut faire l'inverse : rencontrer le Maire de Riec pour qu'il nous autorise à faire cette démarche.

Le Président souhaite en effet prendre d'abord rendez-vous avec le Maire de Riec afin d'en discuter. Il propose qu'un rendez-vous soit pris en septembre.

Le Président propose de revenir au projet de programme pluriannuel des travaux de canalisations d'eau potable.

Mr DION s'interroge à nouveau sur Kergunus. Cette zone artisanale va-t-elle réellement sortir prochainement ? et à quel horizon, en 2010 ?

Le Président rappelle que le renforcement de la canalisation n'est pas forcément pour la zone artisanale. Le Président rajoute qu'il a contacté Mr JC SACRE à ce propos. Il rappelle également que des bassins avaient été créés sur la zone de Cleun Nizon à Pont-Aven. Le syndicat n'a pas de vocation de défense incendie.

Mr DION se demande comment régler le problème si Kergunus est programmé sur 2010.

D'un autre côté, le Président rappelle que dans le cadre d'une interconnexion le syndicat bénéficierait de subventions mais pas dans le cas de simple pose de canalisations : extensions ou renforcements.

Mr TANGUY rajoute que toutes les urgences n'ont pas été reprises dans le compte rendu de la commission de travaux : il manque aussi Grignallou.

Le Président dit que l'on ne peut pas n'ont plus tout inscrire, ce compte rendu regroupe juste les premières idées.

Mr DION dit qu'il appartient aux communes de remettre leurs priorités de travaux au syndicat.

Mr TANGUY informe le comité qu'il s'en occupe : il transmettra au syndicat un programme de travaux pour 2010/2011 à la rentrée.

En conclusion, le Président demande l'avis de l'ensemble du comité ainsi que son accord sur le principe d'établir un programme pluriannuel de 2 ans (2010/2011) afin de pouvoir lancer l'appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre dès septembre (**sachant que la liste des travaux sera effective qu'après avoir obtenu l'accord des communes**).

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le principe d'établir un programme de travaux sur 2010/2011. **La liste des travaux de chaque commune devra parvenir impérativement au syndicat en septembre.**

POINT N° 12 : INFORMATION SUR LES PRETS A TAUX VARIABLE

Le Président rappelle au comité que le syndicat a actuellement dans son encours de la dette 7 emprunts à taux variable.

Comme il avait été prévu, le Président a organisé des entrevues (en compagnie de Michel DION) avec le Crédit Local de France/Dexia (6 prêts) et le Crédit Agricole (1 prêt) pour étudier la possibilité de réaménager ces emprunts en cas de hausse des taux.

Le Président donne la parole à M. DION.

Mr Michel DION fait part de l'entrevue avec Mr B. GULIELMETTI du Crédit Local de France/Dexia (dont le compte rendu établi par M. DION a été remis à chacun des membres).

Il informe le comité de l'intérêt de conserver, pour le moment, les taux variables. Ceux-ci sont actuellement très bas et doivent, en principe, le rester jusqu'en 2010.

Le comité syndical en prend note.

POINT N° 13 : PERSONNEL DU SYNDICAT : DEMANDE DE MISE EN PLACE D UN REGIME INDEMNITAIRE « IEMP »

En l'absence de Mme Christine LALOUE, Adjoint administratif de 1^{ère} classe et secrétaire comptable du syndicat, le Président expose sa demande de mise en place d'un régime indemnitaire « IEMP ».

Le Président informe les membres du Conseil Syndical que l'assemblée délibérante fixe :

- la nature, les conditions d'attribution et le montant des indemnités applicables à ses agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.

Chaque assemblée peut instaurer un régime indemnitaire selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les fonctionnaires de l'Etat de corps équivalent ou opter pour la conception d'un système original en respectant le principe selon lequel les agents territoriaux ne peuvent percevoir un montant global de primes supérieur à celui auquel pourraient prétendre les fonctionnaires d'Etat d'un corps équivalent au cadre d'emplois concerné.

COMPOSITION DU REGIME INDEMNITAIRE :

- versement d'une prime de responsabilité à la personne exerçant les fonctions de secrétaire comptable du syndicat eau et électricité de Pont-Aven.

Il est entendu que le montant indemnitaire alloué à chaque agent est fixé dans les limites des maxima autorisés par la réglementation. Aussi, il sera fait référence, selon les cadres

d'emplois concernés, aux indemnités des fonctionnaires de l'Etat de corps équivalent pour asseoir le versement de la prime instaurée.

Mis à jour le 19/03/09

Filière administrative

CADRES D'EMPLOIS - GRADES	IFTS Maxi	IEMP Maxi	IAT Maxi	Maximum annuel	Maximum mensuel
ATTACHE					
- Directeur territorial	11 618 €	4 482 €		16 100 €	1 342 €
- Attaché principal	11 618 €	4 116 €		15 734 €	1 311 €
- Attaché	8 519 €	4 116 €		12 635 €	1 053 €
SECRETARE DE REUNION	8 519 €	4 116 €		12 635 €	1 053 €
REDACTEUR (1)					
- Rédacteur chef	6 774 €	3 750 €		10 524 €	877 €
- Rédacteur principal	6 774 €	3 750 €		10 524 €	877 €
- Rédacteur >= 6è éch	6 774 €	3 750 €		10 524 €	877 €
- Rédacteur <= 5è éch		3 750 €	4 649 €	8 399 €	700 €
ADJOINT ADMINISTRATIF (1)					
- Adjoint admn principal 1ère classe		3 522 €	3 760 €	7 281 €	607 €
- Adjoint admn principal 2ème classe		3 522 €	3 709 €	7 230 €	603 €
- Adjoint administratif 1ère classe		3 522 €	3 666 €	7 188 €	599 €
- Adjoint administratif 2ème classe		3 430 €	3 548 €	6 978 €	582 €

(1) L'INTS est cumulable avec ces primes si une délibération le prévoit
Montants arrondis à l'euro le plus proche

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère - TI Kurnioù Penn ar Bed
7, Boulevard du Finistère - 29336 QUIMPER CEDEX - Tél : 02 98 64 11 30 - fax : 02 98 64 11 59
courriel : cdg29@cdg29.fr - site Internet : www.cdg29.fr

Assise réglementaire :

Cette prime sera versée par référence à :

- l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP) telle que définie par le décret n°97-1223 et 1224 du 26 décembre 1997,

Selon le cadre d'emplois des fonctionnaires ou agents bénéficiaires, soit à ce jour relevant des filières administrative, technique.

Condition de versement :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et compte tenu des dispositions réglementaires exposées ci-dessus, décide, à compter du 1^{er} juillet 2009 :

- d'attribuer aux fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires pouvant y prétendre (cadre d'emploi des adjoints administratifs et rédacteurs) l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture sur la base du montant de référence annuel par catégories d'agents fixé par le décret n°97-1223 et 1224 du 26 décembre 1997 dans la limite du coefficient maximum de 3.
- d'attribuer, dans un premier temps, à la personne chargée du secrétariat et de la comptabilité un montant de prime équivalent au coefficient 2, soit : 195,67 Euros
- de revaloriser le montant de cette prime chaque année, et ce dès 2010
- que les attributions individuelles seront effectuées par arrêté du Président dans les limites sus - énoncées et selon la technicité du travail et la manière de servir, jugée selon la notation.
- que l'IEMP sera versée mensuellement au prorata du temps de travail hebdomadaire de chaque poste et sera diminuée d'un 360^{ème} par jour d'absence non justifiée par un congé annuel, exceptionnel, de maternité, de maladie professionnelle ou d'accident de travail ayant entraîné une hospitalisation.

RETOUR DE MME C. LALOUÉ ET PARTICIPATION DE LA DDEA, CONSEIL GENERAL ET SAUR :POINT N°14 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L EAU 2008 :

Sur demande du Président, Melle SAUVAGNAT de la DDEA présente au comité syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2008.

Melle SAUVAGNAT et le Président rappellent que ce document doit être voté par le comité syndical avant le 1^{er} juillet et ensuite transmis aux communes adhérentes qui devront également le présenter avant le 31/12/2009 à leur conseil municipal.

Le Président remercie Melle SAUVAGNAT pour cette présentation.

Mr LOUSSOUARN intervient concernant la qualité de l'eau. Il dit que l'eau est beaucoup plus polluée que ce qui est noté dans le rapport. Pour lui, l'eau est saturée de polluants mais il y a une volonté de ne pas chercher certaines molécules. Mr LOUSSOUARN fait part également de la quantité d'antibiotiques utilisés par les élevages ainsi que du problème de recombinaison du glyphosate.

Il souhaite en parler puisqu'il estime qu'en ne disant rien il accepte le rapport en l'état.

Melle SAUVAGNAT lui répond que ce rapport sur l'eau présente uniquement les données règlementaires.

Le Président s'interroge sur ce que le syndicat peut faire par rapport à ce problème. Il se propose de le signaler dans le rapport de la présente réunion qui est transmis en Préfecture.

Mr LOUSSOUARN se dit conscient que ce n'est pas au niveau du syndicat que les choses peuvent changer mais qu'il faut quand même le signaler. Il rajoute qu'il y a 40 ans, les personnes pouvaient consommer l'eau des fontaines ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Mr DION dit qu'il y a eu beaucoup de progrès depuis. Il y a 40 ans l'eau consommée n'était pas toujours de bonne qualité et cite quelques exemples. Mr DION considère qu'il ne faut toujours être tourné vers le passé.

Le Président dit que cela est un vaste débat, très intéressant mais souhaite passer au vote de ce rapport.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte (sauf Mr LOUSSOUARN qui s'y oppose pour les raisons citées ci-dessus) le rapport sur l'eau pour l'année 2008.

POINT N°15 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (SAUR) 2008 :

Le Président rappelle avoir remis à chacun des membres un tableau synthétique reprenant les principales données de ce rapport 2008.

Sur demande du Président, Mr KERGOAT de l'entreprise SAUR présente ce document au comité présent.

M. DION revient sur le projet des Kaolins. Il pose la question s'il est possible ou non d'utiliser cette eau ?

Mr KERGOAT retrace l'historique concernant l'utilisation de cet étang. Il précise qu'il n'a pas fait d'analyses sur cet étang depuis 1993.

Le Président rappelle que les Kaolins représente l'une des solutions possible. S. SAUVAGNAT fait un bref rappel des autres possibilités avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Afin de faire avancer ce dossier, Mr KERGOAT se propose de réaliser des analyses sur la qualité de l'eau des Kaolins.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, prend acte du rapport annuel du délégué 2008

POINT N° 16 : COMPTE D AFFERMAGE DE LA SAUR 2008 ET DELIBERATION SUR LES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Président informe le comité que l'entreprise SAUR a fait parvenir au syndicat le compte d'affermage pour l'exercice 2008. Un extrait de ce rapport a été adressé aux membres du comité.

Sur invitation du Président, Mr KERGOAT de la SAUR fait la présentation de ce rapport.

Il est à noter que :

- le montant de la surtaxe est de : 651 545,79 Euros
- le total des acomptes est de : 616 860,00 Euros
- le solde à verser est de : 34 685,79 Euros

Le Président rappelle qu'il appartient au comité syndical de se prononcer sur les créances irrécouvrables (dont l'état récapitulatif a été remis à chacun des membres du comité). Il informe le comité que ces créances se montent à 783,93 Euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- prend acte du compte d'affermage présenté par la SAUR pour l'année 2008,
- considère que toutes les voies de recours ont été exploitées pour le paiement des créances dont le détail est annexé au compte d'affermage,
- considère que ces créances d'un montant de 783,93 Euros sont donc réellement et définitivement irrécouvrables.

POINT N° 17 : POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS (REHABILITATION DES CHATEAUX D'EAU, PERIMETRES DE PROTECTION, RECHERCHE DE RESSOURCES DE SECOURS)

Réhabilitation des châteaux d'eau : le Président rappelle au comité que le programme de réhabilitation du château d'eau du bourg de Trégunc est en cours, reste à réfléchir sur les travaux également à prévoir sur les châteaux d'eau de St Maudet et éventuellement ceux de Ste Marguerite.

Le Président informe le comité que c'est le cabinet CEBTP SOLEN qui a été récemment désigné, après mise en concurrence, pour réaliser l'étude complémentaire sur le château d'eau de St Maudet de 1 000 m³ (en vue de sa réhabilitation) pour un montant de 12 550 Euros HT. Le contrat doit être signé prochainement.

Pour ce qui est des périmètres de protection :

Le Président fait part au comité avoir reçu le rapport de Mr LUCAS, hydrogéologue et remet à chacun des membres du comité un extrait de ce rapport. Il rajoute que le syndicat peut enfin passer à la phase administrative.

Melle SAUVAGNAT fait part au comité qu'elle va lancer l'appel d'offres pour que le syndicat puisse désigner un bureau d'études. Elle demande au syndicat de bien vouloir consulter les communes concernées : Pont-Aven et Riec pour lui donner le nombre de propriétaires concernés par les périmètres de protection ; ceci servira de base de chiffrage.

S. SAUVAGNAT rappelle les différentes étapes de la phase administrative ainsi que les subventions pouvant être obtenues.

Le Président signale à S. SAUVAGNAT qu'il reste le problème du pont autoroutier.

S. SAUVAGNAT lui répond que l'hydrogéologue a donné son avis sur cette question dans son rapport : il appartient au maître d'ouvrage concerné de réaliser les travaux de mise en conformité adéquats.

Le Président n'est pas d'accord et dit qu'il va faire personnellement des recherches dans les archives du syndicat pour retrouver le document relatant les travaux de récupération des eaux pluviales de ce pont dont la charge revenait, il y a déjà plusieurs années, aux services d'Etat. Il rappelle son intention d'écrire à Mr le Préfet.

Recherche de ressources de secours :

Le Président dit que ce point a déjà été traité. Il propose de passer au point suivant.

POINT N° 18 : DEMANDE D ACHAT D UNE PARCELLE A KERDALIDEC A TREGUNC POUR LA CONSTRUCTION D UN SURPRESSEUR

Le Président fait part au comité de l'intérêt d'acheter une partie de terrain situé à Kerdalidec en Trégunc pour permettre la construction d'un surpresseur (cf plans joints). La parcelle concernée appartient à Mme Marthe LE GUILLOU résidant à Lanmeur en Névez et est classée en zone agricole et non constructible.

Après accord de la propriétaire, le Président a demandé le 29 Avril 2009 aux Services des Domaines une estimation de la valeur vénale de ce bien. Cette parcelle (dont la totalité représente 45 m²) a été estimée à 2,22 Euros le m².

La construction du surpresseur nécessite une surface de terrain de 15 m² Après différents contacts, Mme Marthe LE GUILLOU a donné son accord pour vendre cette surface au syndicat au prix estimé par les Domaines, soit : 33,30 Euros, arrondi à 33 Euros.

Cette surface a été bornée le 16 juin 2009 par le Cabinet de Mr LE BERRE, Géomètre à Concarneau.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- accepte l'achat d'une surface de 15 m² de la parcelle cadastrée section AL n°442 pour un montant de 33 Euros dont la propriétaire est Mme Marthe LE GUILLOU résidant Lanmeur à Névez,
- autorise le Président à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.

Les frais pour l'aménagement de la partie du terrain achetée par le syndicat (dont débroussaillage), de géomètre et de notaire seront intégralement supportés par le Syndicat intercommunal (budget eau potable).

DEPART DE S. SAUVAGNAT. PARTICIPATION DU SDEF, GARCZYNSKI ET ERDF

ELECTRICITE :

POINT N° 19 : POINT SUR LES TRAVAUX

Sur demande du Président, G. PERENNOU du SDEF fait un point sur les travaux. Un tableau de synthèse des travaux 2008 et 2009 est remis à chacun des membres présents (annexe 1)
G. PERENNOU précise qu'il reste juste 3 affaires à traiter sur le programme 2008.

Pour ce qui est du programme de travaux 2009 : G.PERENNOU demande au Président si la Commune a pris une décision concernant l'éclairage public de la rue de Lomenech. Le Président lui répond ne pas avoir de nouvelles de la part de la commune.

Le Président demande à G. PERENNOU s'il a établi l'état de facturation pour les 3600 € d'éclairage public (quai Brizeux) à demander à la commune de Pont-Aven ? G. PERENNOU lui répond que la facturation de ces travaux n'a pas été encore établie.

G. PERENNOU demande également ce qu'il en est pour la place de Nizon ? Le Président lui demande de faire un courrier de relance directement à la Mairie de Pont-Aven afin d'obtenir les renseignements nécessaires.

En ce qui concerne l'éclairage public, le Président demande à chaque représentant des communes de prendre note comme quoi il appartient aux communes de faire systématiquement une demande pour la programmation de ces travaux.

En ce qui concerne la commune de Trégunc :

M. TANGUY fait remarquer à G. PERENNOU qu'il ne souhaite pas qu'il y ait du retard dans les travaux d'éclairage public. Il dit avoir été satisfait jusqu'à présent des prestations de l'entreprise CITEOS et souhaite que cela continue de la même façon en terme de délais d'intervention. Mr TANGUY rajoute qu'il veut absolument que les travaux prévus d'éclairage public soient réalisés pour le 15 octobre.

Pour ce qui est du renforcement de réseau à Kerango, Mr TANGUY interroge G. PERENNOU sur la date d'intervention prévue. Il précise que c'est une affaire qui traîne depuis minimum 3 ans.

Mr TANGUY s'adresse à G. PERENNOU et aux représentants de l'entreprise GARCZYNSKI en leur demandant de confirmer que ces travaux sont bien engagés et signés et que l'intervention se fera sous une semaine. Confirmation obtenue de G. PERENNOU et de GARCZYNSKI.

Mr RANNOU de l'ERDF intervient en disant qu'il y a eu un problème de compréhension technique entre les services de l'ERDF Brestois, le SDEF et les services d'ERDF qui délivrent l'autorisation d'accès aux réseaux.

Après la présentation de ces travaux, G. PERENNOU demande aux représentants de chaque commune de bien vouloir transmettre au SDEF les prévisions de travaux pour 2010.

Mr TANGUY demande à G. PERENNOU s'il peut lui fournir des informations sur les subventions pouvant être obtenues pour l'enfouissement du réseau France Télécoms.

G. PERENNOU lui répond ne pas être en mesure actuellement de fournir ces éléments.

M. DION rappelle qu'il faut absolument faire son possible pour enfouir l'ensemble des réseaux simultanément. Pour cela, il faut que les communes établissent des programmes pluriannuels pour les réseaux d'eau et d'électricité. Cela permettrait d'avoir notamment qu'une seule tranchée.

Le Président lui rappelle que c'est pour cela qu'il y a eu une réunion au syndicat sur ce sujet et principalement sur les extensions.

G. MARTIN demande s'il est possible de faire des tranchées communes avec l'eau pluviale.

Mr LUCAS de l'entreprise GARCZYNSKI lui répond que c'est plus difficile car les profondeurs de pose ne sont pas les mêmes.

M. DION demande si vraiment le principe des tranchées communes pour les extensions est appliqué ?

G. PERENNOU lui répond que dans la mesure du possible, cela est fait.

Le Président remercie G. PERENNOU pour cette présentation.

INFORMATIONS DIVERSES – EAU ET ELECTRICITE:

Le Président demande à Mr MONOT s'il a des remarques ou informations à donner au syndicat. Mr MONOT présente son remplaçant, Mr KEROMNES.

Le Président demande également à Mr RANNOU s'il a quelque chose à rajouter. Mr RANNOU fait part aux élus de Trégunc de l'initiative d'ERDF d'effacer du réseau sur environ 5 Kms au départ de Trégunc vers Melgven. Il s'agit des lignes HTA (haute tension). Ces travaux se feront sur 2010/2011. Mr DION se dit satisfait et aimerait que se soit fait plus largement.

Pour répondre à Mr DION, Mr RANNOU dit que le syndicat est composé de trois communes dont une classée en urbain (Pont-Aven). Il appartient à cette commune d'adresser ses demandes d'enfouissement de lignes auprès d'ERDF. Mr RANNOU précise qu'il rencontre régulièrement les responsables des services techniques pour en discuter. Pour ce qui est des communes classées en électrification rurale, l'ERDF s'occupe des branchements et des remontées de réseaux en cas de pannes. Tous les autres travaux sont réalisés par le syndicat d'électrification y compris les lignes de moyenne tension.

Le Président demande des renseignements concernant les CPAEE : il précise qu'il y a eu récemment un problème sur Trégunc. Ce que confirme Mr TANGUY en disant qu'il s'agit du dossier de Mr LE STER : la commune a reçu la réponse d'ERDF 11 jours avant la date limite, ce qui a posé un problème pour l'application de la PVR..

Mr RANNOU lui rappelle que les CPAEE n'existent plus. Mr RANNOU précise que les réponses reçues actuellement de St Brieuc sont plus techniques et plus juridiques qu'auparavant. Il y a eu un récent travail de fait pour simplifier ces réponses, ces modifications seront mises en application dans les semaines qui viennent. Mr RANNOU rappelle qu'il ne faut pas hésiter à l'appeler quand il y a un problème de réponse avec St Brieuc.

Le Président rappelle qu'il y a un délai d'un mois pour l'application de la PVR.

Mr RANNOU lui confirme ce délai. L'ERDF doit une réponse aux communes sous un mois.

Mr TANGUY rappelle le problème de délai de réponse du dossier de Mr LE STER.

Mr RANNOU lui répond qu'il faut que les communes l'indique dans leur réponse au CU. Puis il faut prendre une délibération particulière lors de l'autorisation d'urbanisme avec l'indication des montants de la PVR sur la réponse à l'AU.

Mr RANNOU rajoute que la PVR va être remise en cause : il est prévu de la remplacer par la « TPU », c'est en cours avec la FNCCR.

Mr RANNOU rappelle que c'est les communes qui ont le pouvoir de l'urbanisme, ce n'est pas ERDF ; ERDF peut accompagner les communes mais il appartient bien aux services d'urbanisme d'instruire les dossiers.

Le Président remercie Mr RANNOU de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

Fait à Pont-Aven, le 2 juillet 2009
LE PRESIDENT,
JM LEBRET



SYNDICAT EAU ET ELECTRICITE
- PONT-AVEN, NEVEZ, TREGUNC-

Tél/Fax : 02.98.06.91.17

« Moulins Fieffais »

Rue de la Belle Angèle - 29930 Pont-Aven
synd.eau.elec.pontaven@wanadoo.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE PONT AVEN

Programme 2009 : au 30 juin 2009

1 500 000,00 € TTC
1 100 200,00 € TTC

ant mardi du marché
ant mardi du marché avec révision

Affaires	Extensions	Renforcements	Acc. Face S	Eclairage Public	Efacements	France Usi&com	Participation communale EP	Nbre de points lumineux	Observations
						Commune de NEVEZ			
ement des réseaux électriques Rue Kerilis				43 042,40	83 238,61	28 076,63	31 888,63	10 mâts	Travaux après l'été
ement des réseaux Rue Sior Vras				40 837,00	144 069,00	28 747,00	28 672,00	10 mâts	Travaux après l'été
ue Port Manech				55 573,26			40 466,00	15 mâts	Matériel en commande
orem Zu				5 638,00			3 914,00	2 mâts	Matériel en commande
placement de candélabre rue de Ragulnès				900,00					
ision Madic/Martin - LD. Kerhas	4 000,00								Travaux en cours
ision Costiou, Kerhas	15 831,00								Travaux en cours
ision Miles, Hent Sabl	6 000,00								Travaux en cours
ision Berthou, Kerado	5 000,00								Fourreau BT dans la même tranchée que l'eau
acement Huellou (10 Lots) LD. Land Benaven		22 000,00							Etude réalisée
acement du P 12 Keranic		26 100,00							En étude
acement d'un sodie par un PSS A)		12 000,00							Travaux à prévoir pour septembre avec arif
acement P.3 "Rustin" - P.26 "Kernanzas Vihan"		10 000,00							Etude en cours
acement P15 Treffernic, réclamation de Mr Ome		50 000,00							Etude en cours
acement P11 Tremorvezen, réclamation de Mr Le Bris		70 000,00							Etude en cours
acement P70 Lanmeur	30 631,00	190 100,00	0,00	145 780,66	228 105,61	54 823,63	105 040,63	37	
L NEVEZ			649 851,30						
						Commune de PONT AVEN			
ai Brizeux. Reliquat programme 2008				3 600,00					
acement EP rue de Lomenech				28 108,00			17 700,00	27 lampes et consoles	
				43 100,00			30 240,00	8 mâts + 21 lampes et consoles	
acement EP place de l'église à Nizon									pour mémoire
alimentation rond point et desserte de la future Gendarmerie à Kerantrech									
L PONT AVEN	0,00	0,00	0,00	74 808,00	0,00	0,00	47 940,00	56	
						Commune de TREGUNC			
iment route des Grandes Roches				30 600,00	68 400,00	19 100,00	19 778,00	9 mâts	Travaux en cours
vellement EP 25 lanternes				25 000,00			25 000,00	25 lampes	prévision
acement de 9 mâts et 9 lanternes lotissement des Fleurs				30 000,00			22 800,00	18 mâts + lampes	
ation lotissement port kerbrat 6 Lots	4 500,00								Travaux en cours
ement MARREC, Trévignon	9 100,00								Travaux en cours
ision Zinecker/Girard, Keramborn	8 350,00								Travaux en cours
ision Le Sier	5 500,00								Etude en cours
Hentou, Riel	120 000,00								Etude réalisée en 2006
acement P 60 BARGAIN (Lot des écrevilles)	105 500,00			7 550,00					Travaux en cours
acement P04 Kerango	7 200,00								Travaux en cours
aine 40 Kva pour stabiliseur de pression, Kerdalidec	5 000,00								Etude en cours
ision + Mutation du P51 Roz Penangur pour tarif Jaune	10 000,00								Etude en cours
acement P23 Ruat Vras, réclamation de Mr Glémarec	80 000,00								
L TREGUNC	27 450,00	327 700,00	0,00	62 550,00	0,00	0,00	67 578,00	9,00	
						417 700,00			
						21 688,30			
ROUS RENFORCEMENTS ET EXTENSIONS *						283 140,66	228 105,61		
L GENERAL	58 261,00	517 800,00	0,00	1 163 157,30		54 823,63	220 556,63		

* en caractère gras: commandes firmes

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE PONT AVEN

Programme 2008 : au 30 juin 2009

1 000 000,00 € TTC

1 108 200,00 € TTC

nt maxi du marché :
nt maxi du marché avec révision :

Affaires	Extensions	Renforcements	Acc. Face S	Eclairage Public	Effacements	France télécom	Observations
Commune de NEVEZ							
ment réseaux St-PHILIBERT				10 963,46	73 962,85	34 582,83	Terminé (Attente aménagement de voirie pour 2010)
Station Epuration Kerangall - Kerambis		12 747,46					Terminé
P.29 Port Manech - Mutation transfo		2 250,00					Terminé
ion Guillou "Résidence chez Pierre"		7 200					Terminé
'cement P.30 "Grande Rue"		4 600					Terminé
	0,00	26 797,46	0,00	10 963,46	73 962,85	34 582,83	
- NEVEZ		146 306,80					
Commune de PONT AVEN							
ment rue Brizeux 1ère Tranche				40 000,00	80 000,00	33 200,00	Terminé. A solder
ment Quai Brizeux 2è Tranche				52 000,00	120 000,00	35 400,00	Terminé. A solder
	0,00	0,00	0,00	92 000,00	200 000,00	68 600,00	
. PONT AVEN		360 600,00					
Commune de TREGUNC							
gement route de Prad Sier		19 050,53		49 200,00	98 220,60	20 900,00	Terminé. A solder
ouldohan		24 200,00					Terminé
cement P. 77 Keroler Vihan (déchetterie)		22 200,00					Terminé
ion BTA logements localités BERTHOLOM	8 872,32						Terminé
iment "NIVEZ" à Kerbiquel - 5 lots	6 136,96						Terminé
RTNER (Rue de Kerfeunteun)		24 100,00					Terminé
ion GAL mélody - LD:Lannénoret	8 279,03						Terminé
ion LEGRAND - LD: Kerdalé	4 200,00						Terminé
ion PERON/CONAN	11 182,66						Terminé
tation lotissement Men Zao - Kerbiquel		12 500,00					Terminé
ion BODENEZ-MONFORT Kerstrat	10 923,74						Terminé
tation lotissement pont kerbrat 46lots		26 500,00					Terminé
tation lotissement ROUDOUIC + renfo		7 200,00					Travaux en cours
in du P.97 "Résidence du port"	12 975,00						Terminé
ion GOJARANT, impasse de Tréméou							Terminé
	62 569,71	156 180,52	0,00	49 200,00	98 220,60	20 900,00	
TREGUNC		387 070,83					

S RENFORCEMENTS ET EXTENSIONS	62 569,71	182 977,98	0,00	152 163,46	372 183,45	124 082,83
GENERAL				893 977,43		